

# GUIDE DE SÉCURITÉ SUR LA VIOLENCE FAMILIALE



Ontario

Présenté en collaboration avec la Police régionale de York et les Services aux victimes de la région de York.  
Parrainé par le projet de sécurité des victimes.





*Nous sommes ici pour vous aider*

## **POLICE RÉGIONALE DE YORK**

Si vous êtes en danger immédiat, composez le 9-1-1

### **LIGNE DE LA POLICE (AUTRE QUE POUR LES URGENCES)**

Numéro sans frais : 1-866-8POLICE (876-5423)

Téléscripteur : 1-800-668-0398

Unité intégrée/appui communautaire en  
cas de la violence familiale : poste 6778

|             |  |            |
|-------------|--|------------|
| District #1 | 240, rue Prospect, Newmarket                     | Poste 7100 |
| District #2 | 171 ouest, prom. Major Mackenzie, Richmond Hill, | Poste 7200 |
| District #3 | 3527, Ch Baseline, Sutton                        | Poste 7300 |
| District #4 | 2700, ch. Rutherford, Vaughan                    | Poste 7400 |
| District #5 | 8700, ch. McCowan, Markham                       | Poste 7500 |

### **SERVICES AUX VICTIMES DE LA RÉGION DE YORK**

(905) 474-2955

[www.victimservices-york.org](http://www.victimservices-york.org)

Les services aux victimes de la région de York œuvrent en collaboration avec la Police régionale de York pour aider les victimes de la violence familiale à faire face à la situation, à préparer un plan de sécurité et à consulter les ressources de la communauté.

**[www.yrp.ca](http://www.yrp.ca)**

## Comment définit-on la violence familiale ?

La violence familiale peut être définie comme étant un mode de comportement employé dans une relation pour acquérir ou maintenir son pouvoir et son contrôle sur un partenaire intime.

L'abus se manifeste sous forme d'actions ou de menaces d'interventions physiques, sexuelles, émotives, économiques ou psychologiques qui ont une incidence sur une autre personne. Cela englobe tous les comportements destinés à effrayer, intimider, terroriser, manœuvrer, faire mal, humilier, blâmer ou blesser quelqu'un. La violence familiale peut frapper n'importe qui, peu importe la race, l'âge, l'orientation sexuelle, la religion ou le sexe. Elle peut frapper les couples mariés, les couples faisant vie commune ou qui sortent ensemble.

La violence familiale touche les gens de tous les milieux socio-économiques et d'éducation.

## Que dois-je faire ?

Si vous croyez être dans une relation de violence, appelez la police régionale de York ou les Services d'aide aux victimes de la région de York ou la Assaulted Women's Helpline (1-866-863-7868).

**Si vous êtes en danger immédiat, composez le 9-1-1.**



## Liste de vérification – Suis-je en danger ?

Il ne faut jamais sous-estimer le potentiel de violence en minimisant les signes avant-coureurs. Si l'un des facteurs ci-dessous s'applique à votre situation, voyez quelles sont vos options et quel appui vous pouvez obtenir pour assurer votre sécurité et celle de vos enfants.

- Séparation accomplie ou en cours
- Histoire de la violence familiale
- Escalade de la violence
- Manifestation de comportement obsessionnel / harcèlement ou comportement de jalousie envers vous
- Menaces / tentatives de suicide
- Menace de vous tuer ou de tuer les membres de votre famille
- Antécédents de violence en dehors de la maison
- Tentative de vous étrangler
- Violence envers vous pendant votre grossesse
- Accès à des armes à feu
- Dépression
- Vous avez un sens intuitif de crainte
- Consommation excessive de drogue ou d'alcool
- Contrôle de la plupart de vos activités quotidiennes
- Vous sépare / vous isole de vos biens personnels, de vos amis et de la famille
- A grandi dans un milieu violent
- Non-respect des ordonnances des tribunaux
- Vous force à participer à des actes sexuels

## Qu'arrive-t-il quand la police intervient?

- Quand vous téléphonez à la police, la personne qui répond à votre appel vous posera une série de questions. Essayez de répondre à toutes les questions au meilleur de votre capacité afin que l'officier comprenne le problème de sécurité que vous rencontrez.
- À l'arrivée de la police, les officiers analyseront la plainte. Toutes les parties seront interviewées séparément. Dites-leur exactement ce qui s'est produit pour que les policiers puissent préparer leur rapport sur chaque incident.
- Si vous avez des blessures, la police vous encouragera à vous rendre à l'hôpital / ou au Centre de soin en cas d'abus en milieu familial et d'agression sexuelle de la région de York. (Domestic Abuse and Sexual Assault Care Centre, DASAC). Au besoin, une ambulance interviendra pour vous aider. (
- Si la police détermine qu'un délit a été commis, elle peut porter des accusations tel qu'exigé.
- L'officier vous remettra un feuillet d'information des victimes; vous y trouverez le nom de l'officier et le numéro de l'incident. Les officiers vous référeront aux Services aux victimes de la région de York.
- La police doit communiquer avec la Société d'aide à l'enfance de la région de York si des enfants de moins de 16 ans sont impliqués. La Société d'aide à l'enfance œuvre pour la protection de l'enfance et elle appuie les familles victimes de la violence familiale.
- L'officier vous encouragera à fournir une déclaration vidéo au poste de police. Des services d'interprètes seront fournis dans votre langue, au besoin.
- Un officier devra peut-être prendre des photos de vos blessures ou des dommages à la propriété afin de documenter toutes les preuves liées aux accusations.



La violence subie par les femmes touche tous les groupes ethniques, raciaux, religieux, sociaux et économiques, peu importe l'âge. Certaines femmes sont plus vulnérables et elles risquent plus d'être victimes de violence, notamment les femmes souffrant d'une incapacité, les femmes isolées géographiquement, les jeunes femmes et les femmes autochtones.



## Qu'arrive-t-il si mon abuseur est arrêté ?

- La police transportera votre abuseur à un poste de police.
- Votre abuseur sera détenu pour une audition de l'enquête sur cautionnement ou il sera libéré sous certaines conditions par la police. On donnera suite à toutes les inquiétudes pour assurer votre sécurité.
- Le programme d'aide aux victimes/témoins (PAVT) est conçu pour appuyer les victimes et les témoins dans les affaires criminelles. Un agent de traitement des cas sera nommé pour vous aider pendant que le cas est devant les tribunaux.
- Si votre abuseur est détenu en attendant une audition de l'enquête sur cautionnement, il sera tenu sous garde ou libéré sous certaines conditions. Les conditions imposées le plus fréquemment à l'abuseur incluent l'absence de contacts avec vous, une adresse différente de la vôtre où votre abuseur vivra et ne pas se trouver à une certaine distance de votre lieu de travail ou d'étude.
- Dans la plupart des auditions de cautionnement, l'abuseur doit fournir une caution. Le but de cette caution est de s'assurer que votre abuseur se présente devant les tribunaux et qu'il se conforme aux conditions de sa libération. La caution doit prévoir une certaine surveillance des activités quotidiennes de votre abuseur.
- L'officier qui avise les victimes communiquera avec vous pour vous donner les détails de la libération. Il est important de donner à l'officier responsable de l'enquête toute l'information sur la façon de communiquer avec vous et d'informer la police si cette information change. Gardez une copie des conditions du cautionnement de votre abuseur et signalez toutes les infractions immédiatement à la police.

## Planification de votre sécurité

Il est important d'avoir un plan de sécurité si vous vivez actuellement avec votre abuseur, si vous pensez partir ou si vous avez déjà quitté la relation. Pour planifier votre sécurité, vous devez penser à votre propre sécurité et essayer d'en augmenter le niveau pour aider à réduire le risque pour vous-même et pour vos enfants. Cette planification vous sensibilise encore plus face à votre propre vulnérabilité.

Évaluez dans quelle mesure votre partenaire risque d'avoir un comportement violent. N'augmentez pas votre risque en refusant de croire aux possibilités de danger ou en minimisant les possibilités de ces dangers. Pensez au niveau d'utilisation antérieure de la force et au niveau de celle-ci. Cela vous aidera à prévoir le type de danger que vous et vos enfants risquez de rencontrer et le moment où vous devez partir. Essayez d'éviter les situations abusives en partant avant que la violence n'éclate. Mais rappelez-vous que les incidents ne seront pas tous prévisibles.

Vous êtes encouragé(e) à consulter les Services d'aide aux victimes de la région de York ou une autre agence de la communauté qui se trouvent dans la section sur les ressources aux pages 19 et 20 pour vous aider à élaborer un plan de sécurité.

### Quand la famille est ensemble:

- Si c'est possible, quittez la maison ou appelez la police avant que la violence ne commence. Faites confiance à vos instincts et faites preuve de jugement.
- Connaissez les meilleures sorties de secours et pratiquez vos plans de sortie de secours au cas où vous devriez quitter votre maison ou votre lieu de travail. Enseignez à vos enfants où se trouvent les sorties de secours.
- Créez une pièce sûre dans votre maison. Cette pièce devrait avoir une serrure, une chaise à insérer sous la poignée de la porte, une trousse de premiers soins, un moyen de vous échapper par une fenêtre et d'accéder à un téléphone.
- Ayez un cellulaire entièrement chargé et accessible ou un accès au téléphone de votre maison en tout temps.
- Prévoyez où aller si vous devez partir. Il doit s'agir d'un endroit sûr pour vous et vos enfants en temps de crise. Assurez-vous que vos enfants savent à quelle maison ils peuvent se rendre en vitesse au besoin.
- Conservez votre bourse / porte-monnaie à proximité au cas où vous devriez partir rapidement.
- Conservez les clés de votre maison / voiture avec vous ou à un endroit toujours sûr.

- Conservez des copies de vos documents importants et de l'argent à un endroit sûr.
- Garder un petit sac de vêtements emballés et cachés.
- Indiquez à des amis de confiance, à des voisins ou à des parents les situations d'abus et établissez un mot de code ou un signal avec eux qui leur indiquera d'appeler la police si vous avez besoin d'aide.
- Ayez un mot de code ou un signal avec vos enfants qui leur indiquera qu'ils doivent partir et obtenir de l'aide.
- Indiquez aux enfants où se trouvent le téléphone de la maison et le cellulaire et comment les employer.

### **Quand l'abuseur n'est pas avec la famille:**

- Si c'est possible, gardez un cellulaire entièrement chargé avec vous en tout temps. **LES CELLULAIRES CHARGÉS PEUVENT TOUS APPELER LE 9-1-1.** Même si vous n'avez pas de programme pour votre cellulaire ou si vous payez à mesure que vous utilisez les minutes de votre cellulaire, le service 9-1-1 fonctionne toujours.
- Dites à un voisin de confiance d'appeler la police si votre conjoint est aperçu près de la résidence.
- Assurez-vous que l'école de vos enfants est au courant des décisions prises par les tribunaux, des ordonnances de non-communication, de garde des enfants et des ordonnances touchant les droits de visite. Donnez-leur une photo du parent ou de la personne à qui s'appliquent les restrictions de visite des enfants.
- Accompagnez vos enfants à l'école ou jusqu'à l'arrêt d'autobus.
- Si c'est possible, changez vos routines quotidiennes.
- Changez vos serrures, installez un système d'alarme, ajoutez des barres aux fenêtres, enclenchez les verrous des fenêtres et des portes et installez un éclairage extérieur.
- Identifiez les personnes avant d'ouvrir la porte. Des microviseurs à grand angle peuvent être installés dans toutes les portes extérieures.



- Informez votre patron ou vos collègues de la situation et demandez-leur d'appeler la police si votre conjoint est aperçu à l'intérieur ou autour de votre lieu de travail. Demandez-leur de ne pas donner d'informations personnelles sur vous ou votre routine.
- Demandez à la sécurité ou à un collègue de vous accompagner entre votre automobile et l'immeuble.
- Si un problème se produit pendant que vous conduisez, utilisez votre cellulaire pour appeler la police. Si vous n'avez pas de cellulaire, klaxonnez sans interruption pour attirer l'attention et rendez-vous à un poste de police ou à un endroit bien éclairé où il y a beaucoup de monde.
- Si vous employez les transports publics, essayez de prendre place près du conducteur. Assurez qu'une personne vous rencontre à l'arrêt d'autobus et qu'elle vous accompagne jusqu'à la maison. Une fois à la maison, appelez un parent ou un ami et indiquez-leur que vous êtes à la maison sans problème.



## Pendant un incident violent

### Faites-vous petit(e)

- En cas de voies de fait où vous ne pouvez pas vous échapper, devenez une petite cible – courbez-vous une forme boule et protégez votre visage, votre tête, votre cou et vos oreilles; placez les bras de chaque côté de votre tête, les doigts entrelacés.

### Appelez le 9-1-1

- Appelez le 9-1-1 et demandez la police. Si vous ne pouvez pas parler, laissez le téléphone en marche. La police sera dépêchée immédiatement sur les lieux.



## Plan de la sécurité pour les enfants

La chose la plus importante que les enfants peuvent faire est de s'éloigner du secteur de violence. Dites à vos enfants que la violence n'est jamais acceptable, même lorsque quelqu'un qu'ils aiment est violent. Rassurez-les comme quoi ils ne sont pas responsables de la violence.

### Restez en sécurité/éloignez-vous du secteur dangereux

- Dites à vos enfants de ne pas s'interposer entre vous et votre partenaire s'il y a de la violence. La meilleure chose que les enfants peuvent faire pendant un épisode violent est de partir et de se protéger. Indiquez à vos enfants dans quelle pièce ou à quel endroit aller.

### Mot de code/signal

- Établissez un mot de code ou un signal visuel pour que vos enfants sachent qu'il y a danger et qu'ils ne doivent pas entrer dans la maison ou la pièce si le code est employé. Assurez-vous qu'ils ont un endroit identifié où aller en cas de danger.

### Pièce sûre

- Aidez vos enfants à choisir une pièce sûre, de préférence avec une serrure et un accès à un cellulaire et au rez-de-chaussée afin de pouvoir partir par la fenêtre au besoin.

### Personnes sûres

- Déterminez des personnes sûres avec vos enfants. Ce sont des gens avec qui vos enfants se sentent en sécurité et à qui ils peuvent faire confiance. Ces personnes peuvent inclure des membres de la famille, des professeurs, un conseiller, des voisins ou des amis de la famille.

### Endroit de rencontre

- Les enfants doivent toujours aller à un endroit sûr, même sans vous. Enseignez-leur l'itinéraire le plus sûr pour se rendre à cet endroit sûr.

### Enseignez aux enfants comment composer le 9-1-1

- Préparez les enfants à composer le 9-1-1 pour avoir de l'aide. Gardez les numéros de téléphones d'urgence près de tous les téléphones et assurez-vous que vos enfants savent utiliser le téléphone de la maison et les cellulaires.

### Réponse à la porte

- Enseignez à vos enfants de vous dire si quelqu'un est à la porte et de ne pas répondre à la porte eux-mêmes.

### Analysez le plan et pratiquez-le

- Pratiquez un plan de sécurité avec vos enfants, y compris quoi faire et où aller si des événements violents se produisent.

## Si vous prévoyez quitter l'abuseur

Le départ doit être fait de manière stratégique afin d'augmenter votre niveau de sécurité. Le moment de la séparation et immédiatement après sont souvent les moments les plus instables et la période où la violence peut éclater.

### Planification soutenue de votre sécurité

- Communiquez avec les agences de soutien pour savoir comment partir sans risque et quelles ressources sont à votre disposition. Être préparé(e) est le principal facteur permettant de maximiser votre sécurité.

### N'informez pas votre abuseur

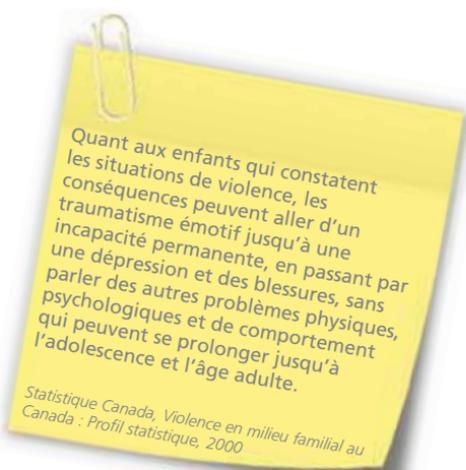
- Ne dites pas à votre abuseur que vous partez. Partez rapidement. Il est essentiel que vos déplacements restent confidentiels et inconnus de votre abuseur. Vous avez besoin de temps pour planifier votre départ et des moments sûrs pour vous organiser. Dites à une personne de confiance l'endroit où vous demeurerez; il doit s'agir d'une personne qui ne révélera pas cette information à votre abuseur.

### Laissez une note

- Laissez à votre abuseur une note indiquant que vous êtes allée prendre les enfants. Votre avocat communiquera avec votre abuseur sous peu. Indiquez à une personne de confiance que vous avez laissé la note.

### Préparez les réponses aux demandes de votre abuseur

- Préparez des excuses pour quitter la maison au cas où votre abuseur vous verrait partir; par exemple, vous allez à l'épicerie, vous allez voir un ami, etc.



Quant aux enfants qui constatent les situations de violence, les conséquences peuvent aller d'un traumatisme émotif jusqu'à une incapacité permanente, en passant par une dépression et des blessures, sans parler des autres problèmes physiques, psychologiques et de comportement qui peuvent se prolonger jusqu'à l'adolescence et l'âge adulte.

Statistique Canada, Violence en milieu familial au Canada : Profil statistique, 2000

## Si vous prévoyez quitter l'abuseur (suite)

### Plan de rechange

- Ayez un plan de rechange au cas où votre abuseur découvrirait où vous allez. Préparez un plan et sachez quoi répondre si votre abuseur apprend votre intention de partir.

### Appels téléphoniques

- Utilisez un téléphone public pour faire les appels que vous ne voulez pas révéler à votre abuseur.
- Supprimez de votre téléphone le dernier numéro que vous avez appelé pour éviter que l'abuseur n'utilise la fonction de recomposition.

### Endroit provisoire où rester

- Il est important de savoir où vous et vos enfants irez si vous partez et de savoir comment y arriver. Si vous décidez d'aller à la maison d'un(e) ami(e) ou d'un parent, dans quelle mesure votre partenaire risque-t-il de vous chercher à cet endroit. Vous devriez discuter votre plan de sécurité avec ces ami(e)s ou ces parents avant d'aller chez eux.

### Fonds d'urgence

- Si c'est possible, économisez et mettez l'argent de côté. Les Services aux victimes et les agences communautaires de la région de York peuvent vous aider à obtenir des fonds d'urgence, s'il y a lieu.

### Communiquez avec un avocat qui se spécialise dans le droit de la famille

- Si vous avez la garde partagée des enfants avec l'abuseur, communiquez avec un avocat spécialisé en droit de la famille pour qu'il vous aide à prendre toutes les ordonnances des tribunaux de la famille concernant l'accès et la garde.

### Documents importants

- Sachez où se trouvent les documents importants pour vous et vos enfants pour pouvoir les trouver rapidement et les prendre avec vous quand vous partirez. Faites des photocopies de ces documents et placez-les à un endroit sûr hors site.

### Articles en réserve

- Laissez l'argent, des clés supplémentaires, des copies des documents importants, des médicaments supplémentaires et des vêtements pour vous et vos enfants chez une personne à qui vous faites confiance afin de pouvoir partir le plus rapidement possible. (Consultez la rubrique *Que devez-vous prendre avec vous* à la page 12 pour avoir une liste plus détaillée).

## Si vous prévoyez quitter l'abuseur (suite)

### Ne confrontez jamais votre abuseur

- Si vous revenez à la résidence partagée pour prendre des articles qui vous appartiennent, faites-vous accompagner par la police ou par un tiers. Obtenez des conseils juridiques avant de prendre d'autres articles que vos affaires personnelles.

## Que devez-vous prendre avec vous

### En cas d'urgence, partez tout simplement

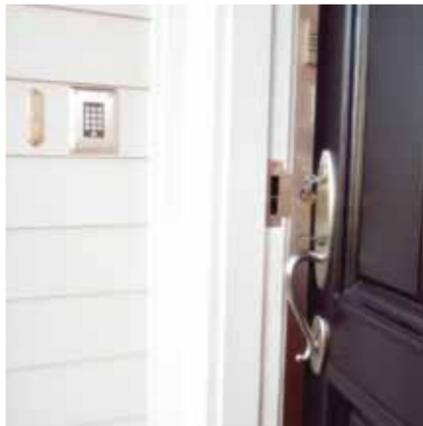
Mais si un départ est planifié, essayez de vous rappeler de ce qui suit :

- Les vêtements personnels/d'enfants et des articles de confort
- Le permis de conduire
- Les cartes d'assurance-maladie
- Les cartes ou les numéros d'assurance sociale
- Les certificats de naissance
- Les passeports
- Les papiers d'immigration/certificats de citoyenneté/documents de résidence permanente
- Les médicaments prescrits nécessaires
- Les fournitures médicales
- Les cartes de guichet automatique/les cartes de débit/les cartes de crédit
- Les certificats de mariage/les papiers de séparation ou de divorce
- Les ordonnances des tribunaux
- Les documents de garde et l'information d'accès
- Toute preuve ou documentation d'abus antérieur (notes de menaces, bandes des messages téléphoniques de menaces, photographies, rapports de police, rapports médicaux, etc.)

## Sécurité à la maison

### Environnement

- Installez un éclairage à détecteur de mouvement ou gardez les lumières extérieures allumées en tout temps.
- Dégagez les buissons et les arbres qui peuvent être employés pour se cacher ou pour bloquer la vue de la résidence.
- Assurez-vous que votre adresse civique est clairement visible et bien éclairée pour les appels d'urgence.
- Installez des détecteurs de fumée, de monoxyde de carbone et des extincteurs sur chaque étage.
- Créez une pièce sûre avec accès à une fenêtre.
- Pensez à réaménager vos meubles : ce n'est pas un facteur que votre abuseur peut prévoir; il pourrait frapper ces meubles et ainsi vous avertir de sa présence dans la maison.
- Installez un système de sécurité (comme des verrous additionnels, des détecteurs électriques, un système électronique avec signal d'alarme d'urgence, etc.) pour augmenter votre niveau de sécurité.
- Pensez aux avantages d'avoir un chien.
- Changez/ajoutez des verrous aux portes, au garage et à la boîte aux lettres dès que possible. Investissez dans une bonne serrure à pêne dormant ou dans un verrou à chaîne sur toutes les portes extérieures.
- Les télécommandes des portes (véhicule ou garage) peuvent être reprogrammées.



## Sécurité à la maison (suite)

- Assurez-vous que toutes les fenêtres sont verrouillées et que les portes coulissantes en verre sont bloquées avec un goujon ou un dispositif semblable. Des dispositifs à serrures pour les portes coulissantes les empêchent d'être soulevées du cadre de la porte.
- Obtenez des clés de rechange et retirez les clés cachées à l'extérieur. Tenez les verrous en place en tout temps, même lorsque vous êtes à la maison.
- Faites en sorte que votre maison semble occupée même lorsque vous n'y êtes pas en laissant les lumières de cuisine, de salle de séjour, de chambre à coucher et de salle de bains allumées en utilisant des minuteries. Demandez aux amis ou aux voisins de se garer dans votre entrée pour que la maison ait toujours l'apparence que vous avez de la compagnie.

### **Si vous êtes déménagé(e) à une nouvelle résidence:**

- Assurez-vous que votre nom n'est pas affiché sur votre boîte aux lettres ou dans un annuaire d'appartement.
- Si vous vivez dans un appartement ou un condominium, vérifiez les vestibules avant de descendre d'un ascenseur ou d'un escalier. Regardez dans les miroirs pour constater l'état des portes.
- Ne laissez jamais votre appartement déverrouillé, même lorsque vous vous déplacez dans le bâtiment. Tenez la porte fermée et verrouillée quand vous parlez avec des personnes dans le hall ou à l'extérieur.
- Pensez à informer vos nouveaux voisins/service de sécurité du bâtiment de votre situation.
- Conservez le contrôle de votre résidence en ne permettant pas à votre abuseur d'entrer, peu importe à quel point il vous implore ou négocie

## Sécurité personnelle

### **Soyez alerte**

- Soyez conscient(e) de votre milieu.
- Sachez le nom des rues sur lesquelles vous vous déplacez.
- Voyez si quelqu'un vous suit.
- Éviter les endroits peu fréquentés.
- Sachez où se trouve le poste de police le plus proche de votre emplacement.
- Ayez un cellulaire pleinement chargé en tout temps.



### **Sécurité du téléphone/ordinateur**

- Si vous avez l'affichage des appels sur votre téléphone, attention aux gens qui ont accès aux numéros contenus dans la mémoire (par exemple, le dernier numéro composé, etc.).
- Ne laissez jamais votre cellulaire ou les appareils portatifs accessibles à votre abuseur, sans quoi vous devenez vulnérable aux logiciels espions / mécanismes de localisation.
- Changez votre mot de passe de courriel et votre nom d'utilisateur et ne donnez ces renseignements qu'aux personnes à qui vous faites confiance.
- Limitez au minimum les informations personnelles affichées sur les sites sociaux.
- Changez votre numéro de téléphone et demandez un numéro confidentiel. Assurez-vous que votre téléphone est branché avant d'entrer dans votre nouvelle résidence.
- Ne téléphonez pas à la maison pour savoir si votre abuseur se porte bien ou pour dire que vous et les enfants êtes bien. Votre abuseur pourrait retracer l'appel et découvrir où vous êtes.



### **Voiture / déplacements**

- Tenez toujours le réservoir d'essence de votre voiture au moins à moitié plein.
- Garez votre voiture dans un secteur sûr et bien éclairé, près de votre destination ou près du service de sécurité du stationnement.
- Changez souvent l'emplacement de votre stationnement.
- Si votre abuseur vous suit, rendez-vous à l'endroit sûr le plus proche, par exemple, la résidence d'un ami ou le poste de police.
- Demander à quelqu'un de vous accompagner jusqu'à votre voiture.



### **Voiture / déplacements (suite)**

- Portez vos clés dans vos mains et voyez si votre abuseur se trouve dans le stationnement ou si vous voyez des signes de votre abuseur ou des situations inhabituelles. Verrouillez à clé la porte de votre véhicule dès que vous êtes à l'intérieur.
- Regardez le secteur avant de sortir de la voiture ou, si vous êtes déjà sorti de la voiture, avant d'y revenir.
- N'utilisez pas de télécommande pour déverrouiller à distance la porte de la voiture.
- Prévoyez un plan pour aller à votre résidence ou en partir.
- Quand vous sortez, indiquez à une autre personne que vous partez. Indiquez l'heure probable de votre retour et demandez à cette personne d'appeler la police si vous êtes en retard.

### **Marche / transport public**

- Préparez un plan de sécurité pour le moment où vous quittez votre résidence, votre travail, l'école ou tout autre endroit.
- Si vous vous déplacez à pied, suivez un itinéraire où il y a du monde. Si c'est possible, utilisez différents itinéraires pour rentrer à la maison.
- Si vous voyez votre abuseur sur la rue, essayez de vous diriger vers un lieu public, comme un magasin. Attirez l'attention sur vous et demandez de l'aide.
- Si vous prenez le transport public, attendez dans les secteurs désignés; prenez place près du conducteur ou à un endroit où vous voyez très bien votre milieu.

### **Changez vos horaires et vos routines**

- Changez l'horaire de votre travail ou de votre école, si c'est possible.
- Changez votre itinéraire et votre horaire pour rendre votre routine moins prévisible.
- Remettez les rendez-vous pour vous et les enfants si votre partenaire abusif risque d'être au courant.
- Magasinez à différentes épiceries et à différents centres commerciaux; essayer de faire vos achats pendant la journée ou lorsque vous revenez du travail à la maison.

### **Soutien d'une personne / personne avec qui communiquer en cas d'urgence**

- Indiquez les situations d'abus à une personne en qui vous avez confiance.
- Donnez une trousse de clés à la personne avec qui communiquer en cas d'urgence.

## **Élimination des documents**

- Attention à ce que vous jetez aux ordures; détruisez le courrier que vous jetez

## **Sécurité dans les circonstances spéciales**

### **Personnes ayant une incapacité ou une maladie**

- Si vous avez une incapacité ou une maladie qui font qu'il est difficile, voire impossible pour vous de partir par vos propres moyens, prenez des arrangements avec une personne qui peut vous aider en faisant appel à une agence de soutien ou demandez l'aide d'un ami ou d'un membre de la famille.
- Ceci s'applique également si vous êtes la personne primaire qui apporte son aide à une personne malade ou souffrant d'une incapacité.

### **Vous ne parlez pas anglais?**

- Si vous ne vous sentez pas confortable en anglais, demander à un ami ou à un membre de la famille de traduire pour vous.
- Plusieurs agences sont multilingues ou elles ont accès à un service confidentiel d'interprètes, y compris la Police régionale de York.

## **Autres outils utiles**

### **Calendrier / journal**

- Faites le suivi de l'abus et du harcèlement en gardant un calendrier ou un journal intime. Cela peut être utile lorsque vient le moment d'identifier les modèles d'abus.

### **Pièce sûre**

- Ayez une pièce que vous avez identifiée comme étant votre pièce sûre pour vous y réfugier en cas d'urgence.
- Cette pièce devrait contenir tout ce dont vous auriez besoin immédiatement :
  - un moyen de communiquer avec la police.
  - un accès à l'extérieur (pour appeler de l'aide ou pour vous échapper au besoin)
  - un verrou
  - un objet (comme une chaise) pour bloquer la porte en position fermée
  - une trousse de premiers soins
  - un cellulaire

## **Droit de la famille en Ontario**

Les tribunaux criminels et les tribunaux de droit familiale sont deux systèmes différents. Les victimes d'abus demandent souvent l'aide des tribunaux de droit familial en vue d'obtenir des ordonnances de non-communication, des ordonnances de garde et la possession exclusive de la maison. Consultez le site [www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/english/family/famlawbro.asp](http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/english/family/famlawbro.asp) pour avoir l'information que vous devriez connaître au sujet du droit familial. L'information est disponible en plusieurs langues.

### **Ordonnances de non-communication**

Vous pouvez obtenir une ordonnance de non-communication qui oblige l'abuseur à cesser de vous molester, de vous ennuyer ou de harceler vos enfants en vertu de la Loi sur le droit de la famille. Ce tribunal est situé au 50 ouest, rue Eagle, à Newmarket. Si l'abuseur viole cette ordonnance, communiquez avec la police immédiatement parce que des accusations pourraient être portées.

### **Garde**

Les tribunaux de droit familial établissent la garde et les ordonnances d'accès concernant vos enfants. La police doit souvent intervenir pour régler les conflits au sujet de ces ordonnances. Mais si l'ordonnance ne contient pas d'indication sur la garde et l'accès, la police ne peut pas prendre la garde des enfants ou obliger les participants à respecter l'ordonnance. Vous devrez peut-être retourner au tribunal de droit familial pour obtenir de nouvelles mesures. Si votre abuseur a accès aux enfants, prévoyez que pour l'échange des enfants se fasse dans un endroit public ou chez un tiers de confiance. Rappelez à vos enfants de ne pas révéler votre nouvelle adresse ou toute autre information privée à l'autre parent.



## Ressources

### **Services d'aide aux victimes de la région de York (905) 474-2955**

Les services d'aide aux victimes de la région de York œuvrent en association avec la Police régionale de York et la police provinciale de l'Ontario pour fournir un appui émotif et pratique de 24 heures par jour aux victimes de crimes ou de circonstances tragiques. Les Services d'aide aux victimes dirigent le programme de soutien qui est un service spécialisé destiné aux personnes à risque élevé de la violence familiale. Les Services d'aide aux victimes ont également accès à des fonds par le truchement du programme d'intervention rapide pour les victimes qui ont besoin d'une aide d'urgence.

### **Centre de soin en cas d'abus en milieu familial et d'agression sexuelle de la région de York (Domestic Abuse and Sexual Assault Care Centre, DASA)**

**1-800-521-6004 poste 2**

Le centre de soin en cas d'abus en milieu familial et d'agression sexuelle est situé à l'Hôpital Central de York, au 10, rue Trench, à Richmond Hill. DASA peut fournir des soins actifs aux victimes d'abus sexuel et d'abus par les partenaires. Comme le centre se trouve dans un hôpital, les ressources de la salle d'urgence sont immédiatement disponibles. DASA s'occupe également des évaluations moins pressantes, des consultations et des références pour les victimes de la violence familiale.

### **Lignes d'écoute téléphonique et de consultation de 24 heures**

|   |                |
|---|----------------|
| Assaulted Women Helpline                          | (866) 863-7868 |
| 310-COPE  | (905) 310-2619 |
| Jeunesse, J'écoute                                | (800) 668-6868 |
| Centre pour femmes de la région de York           | (905) 853-9270 |
| Réseau de soutien aux femmes de la région de York | (800) 895-7313 |

### **Appui des tribunaux / juridique**

|  |                |
|--|----------------|
| Programme d'aide aux victimes / témoins  | (905) 868-8355 |
| Tribunal criminel de Newmarket   | (905) 853-4801 |
| Centre d'information sur le droit familial/<br>tribunal du droit de la famille | (905) 853-4809 |
| Assistance juridique de l'Ontario  | (800) 668-8258 |

### **Services d'interprète**

|   |                |
|---|----------------|
| Service d'interprètes multilingues de la communauté | (416) 422-5984 |
|---|----------------|

*Notre présence ici, pour vous aider.  
Notre présence ici, pour vous aider...*

### **Refuges pour les femmes**

|                          |                |
|--------------------------|----------------|
| Yellow Brick House       | (800) 263-3247 |
| Sandgate Women's Shelter | (800) 661-8294 |
| E.T.A de Vaughan         | (877) 382-1888 |
| Blue Doors Shelter       | (905) 898-1015 |

### **Services pour la famille de la région de York**

|                         |                 |
|-------------------------|-----------------|
| Georgina                | (905) 476-3611  |
| Markham                 | (905) 415-9719  |
| Newmarket               | (888) 223-3999  |
| Richmond Hill - Bayview | (888) 820-9986/ |
| Yonge                   | (866) 780-9927  |

### **Sociétés d'aide aux enfants**

|   |                |
|---|----------------|
| Société d'aide à l'enfance de la région de York | (800) 718-3850 |
| Jewish Family and Child Services                | (905) 882-2331 |
| Catholic Community Services of York Region      | (800) 263-2075 |

### **Ressources en ligne**

|  |  |
|--|--|
| Éducation en droit de la famille pour les femmes | <a href="http://www.onefamilylaw.ca">www.onefamilylaw.ca</a>                                 |
| Voisins, amis et familles                        | <a href="http://www.neighboursfriendsandfamilies.ca">www.neighboursfriendsandfamilies.ca</a> |
| Shelternet                                       | <a href="http://www.shelternet.ca">www.shelternet.ca</a>                                     |

### **Ressources en ligne pour les adolescents**

|                        |  |
|------------------------|--|
| Chatdanger             | <a href="http://www.chatdanger.com">www.chatdanger.com</a>       |
| L'égalité contrôle     | <a href="http://www.equalityrules.ca">www.equalityrules.ca</a>   |
| L'amour est le respect | <a href="http://www.loveisrespect.org">www.loveisrespect.org</a> |
| That's Not Cool        | <a href="http://www.thatsnotcool.com">www.thatsnotcool.com</a>   |



**Ontario**





---

Présenté en collaboration par la Police de York et les services  
aux victimes de la région de York.

Commandité par le projet de sécurité des victimes.

---

[www.safetybound.ca](http://www.safetybound.ca)